



Commune de THOIRÉ SUR DINAN  
Département de la SARTHE  
Canton de Montval sur Loir

Date de la Convocation :	18 février 2026
Membres en exercice :	11
Membres présents :	09
Procurations :	01
Votants :	10
Exprimés :	10

PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, légalement convoqué en date du dix-huit février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Mesdames ; Aurélie MANCELLIER, Émilie PICHON, Nadège POILVILAIN.

Messieurs ; Michel ABRAHAM, David BOIVIN, Jean-Marc COUREL, Lucet GIVRAN, Gérard LENOIR.

**Absent(e)s représenté(e)s :** Madame Bernadette HÉRISSON a donné pouvoir à Madame Nadège POILVILAIN.

**Absente :** Madame Sandra CADIEU.

**Quorum atteint.**

**Modalités de vote :** Scrutin ordinaire.

**Secrétaire de séance :** Madame Aurélie Mancellier.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2026.
2. Vote des taux des taxes directes locales 2026.
3. Approbation du compte financier unique 2025 - Budget assainissement.
4. Affectation du résultat – exercice 2025 – budget assainissement.
5. Vote du budget assainissement 2026.
6. Approbation du compte financier unique 2025 - Budget principal.
7. Affectation du résultat – exercice 2025 – budget principal.
8. Vote du budget principal 2026.
9. Informations diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2026, préalablement envoyé par mail à chaque conseiller, a été approuvé à l'unanimité.

*L'assemblée est invitée à élire un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget principal et du budget annexe d'assainissement, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*M. Lenoir Gérard est élu Président pour le vote des CFU 2025.*

2. Vote des taux des taxes directes locales 2026 – Délibération 2026-03-01

*Lors de la commission des finances du 11 mars 2025, monsieur le maire a informé que l'État avait augmenté cette année les bases d'imposition de 1.7%. Il a ensuite proposé de maintenir les taux pour l'année 2025.*

**Le Conseil Municipal ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies et 1636B septies,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 10 février 2026,

**Considérant** qu'il convient de voter les taux d'impôts à percevoir au titre de l'année 2026,

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

**Après en avoir délibéré,**

➤ **Décide** de reconduire les taux des taxes de fiscalité directe locale pour l'année 2026 comme suit :

	Taux votés
Taxe foncière bâtie (TFB)	37.45%
Taxe foncière non bâties (TFNB)	43.92%
Taxe d'habitation (TH)	15.52%
<b>TOTAL</b>	

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

### 3. Approbation du compte financier unique 2025 - Budget assainissement- Délibération 2026-03-02

Monsieur LENOIR Gérard rappelle que le CFU retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes.

#### **Présentation générale du compte financier**

Vue d'ensemble :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 412,08	10 500,00	19 912,08
	Recettes réalisées	B	<b>8 567,95</b>	<b>14 904,17</b>	23 472,06
	Reste à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	21 978,29	26 787,08	48 765,37
	Dépenses réalisées	E	<b>2 492,48</b>	<b>13 613,22</b>	16 105,70
	Reste à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations d'exercice (+/-)	G=B-E	6 075,41	1 290,95	7 366,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 566,21	16 287,08	28 853,29
Solde ou résultat de clôture	Excédent / déficit	G+H	18 641,62	17 578,03	36 219,65
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	18 641,62	17 578,03	36 219,65

#### **I La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement ont représenté 2 492.48€ en 2025.

Les recettes d'investissement ont représenté 8 567.95€ en 2025.

L'année 2025 a généré un excédent d'investissement de 6 075.41 cumulé à l'excédent reporté de l'année 2024 de 12 566.21€, soit un résultat positif au 31/12/2025 de 18 641.62€.

#### **II-La section d'exploitation**

Les dépenses d'exploitation ont représenté 13 613.22 en 2025.

Les recettes d'exploitation ont représenté 14 904.17€ en 2025.

L'année 2025 a généré un excédent de fonctionnement de 1 290.95€, cumulé à l'excédent reporté de l'année 2024 de 16 287.08€, soit un résultat positif au 31/12/2025 de 17 578.03€.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

**Vu** la délibération 2021-016 du 13 avril 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la Commune de Thoiré sur Dinan ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

*Monsieur Gérard LENOIR, adjoint délégué aux finances, président de séance a soumis à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget annexe d'assainissement dressé par Monsieur Bruno BOULAY, Maire et Monsieur Sébastien DELCROS, comptable des Finances Publiques.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à : 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, 9 voix POUR**

*Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,*

➤ **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe d'assainissement de la commune de Thoiré sur Dinan.

➤ **Donne** pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 4. Affectation du résultat – exercice 2025 – budget assainissement – délibération 2026-03-03

**Le conseil municipal**, constatant que le Compte Financier Unique présente :

##### **En section d'exploitation**

. Un résultat de clôture de l'exercice 2024	16 287.08€
. Un résultat négatif pour l'exercice 2025	1 290.95€
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025	<b>17 578.03€</b>

##### **En section d'investissement**

. Un résultat de clôture 2024 (cpte 001)	12 566.21€
. Un résultat positif pour l'exercice 2025	6 075.41€
. Solde des restes à	0,00€
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025	18 641.62€

. Soit un besoin de financement de 0.00€

➤ **M. BOULAY propose d'affecter ce résultat sur l'exercice 2026 comme suit :**

En section d'exploitation :

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	17 578.03€
---	------------

En section d'investissement :

. Au compte 001 (recettes)	18 641.62€
----------------------------	------------

**Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'approuver la proposition de monsieur le maire telle que présentée ci-dessus.**

CONTRE : 0 voix    ABSTENTION : 0 voix    POUR : 10 voix

## 5. Vote du budget primitif d'assainissement 2026 – délibération 2026-03-04

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif d'assainissement 2026, élaboré lors de la réunion des finances du 10 février 2026, comme suit :

### SECTION D'EXPLOITATION

#### Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	9 875.01€
Chapitre 012 – Charges de personnel	3 500.00€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 568.02€
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	205.00€
Chapitre 66 – charges financières	430.00€
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	100.00€
Chapitre 68 _ Dotations aux amortissements et provisions	50.00€
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	6 900.00€
<b>TOTAL :</b>	<b>29 628.03€</b>

#### Recettes :

Chapitre 70 – Ventes de produits	12 000.00€
Chapitre 78 _ Reprise sur amortissements	50.00€
Chapitre 002 – Résultat reporté	17 578.03€
<b>TOTAL</b>	<b>29 628.03€</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 700.00€
Chapitre 23 – Installation, matériel et outillage	31 409.64€
<b>TOTAL :</b>	<b>34 109.64€</b>

#### Recettes :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8568.02€
Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation	6 900.00€
Chapitre 001 Excédent antérieur reporté	18 641.62€
<b>TOTAL</b>	<b>34 109.64€</b>

#### Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

**Vu** l'avis de la commission des finances,

**Vu** le budget primitif,

#### Après en avoir délibéré, décide :

➤ **D'adopter** le budget primitif du budget d'assainissement de la commune de Thoiré sur Dinan pour l'exercice 2026 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>29 628.03€</b>	<b>29 628.03€</b>
Investissement	<b>34 109.64€</b>	<b>34 109.64€</b>

➤ **D'autoriser** monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

CONTRE : 0 voix    ABSTENTION : 0 voix    POUR : 10 voix

## 6. Approbation du compte financier unique 2025 - Budget principal- Délibération 2026-03-05

### Présentation générale du compte financier

Vue d'ensemble :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	210 639.69	371 439.30	582 078.99
	Recettes réalisées	B	<b>10 447.26</b>	<b>394 145.50</b>	404 592.76
	Reste à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	262 498.57	634 049.69	896 548.26
	Dépenses réalisées	E	<b>134 776.22</b>	<b>370 025.23</b>	504 801.45
	Reste à réaliser	F	14 228.80	0.00	14 228.80
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations d'exercice (+/-)	G=B-E	-124 328.96	24 120.27	-100.208.69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	51 858.88	262 610.39	314 469.27
Solde ou résultat de clôture	Excédent / déficit	G+H	-72 470.08	286 730.66	214 260.58
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser	I=C-F	-14 228.80	0.00	-14 228.80
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	-86 698.88	286 730.66	200 031.78

#### I La section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont représenté 134 776.22€ en 2025

Les recettes d'investissement ont représenté 10 447.26€ en 2025.

Différence entre les titres et les mandats (négatif) :	-124 328.96
Résultat antérieur reporté (positif)	51 858.88
Reste à réaliser (en dépenses d'investissement)	14 228.80

**L'année 2025 a généré un déficit d'investissement de -124 328.96 € cumulé à l'excédent reporté de l'année 2024 de 51 858.96€, soit un résultat de clôture de -72 470.08€. Un résultat cumulé de -86 698.88€ (avec déduction des restes à réaliser (-14 228.80€)).**

#### II La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont représenté 370 025.23€ en 2025.

Les recettes de fonctionnement ont représenté 394 145.50€ en 2025.

Différence entre les titres et les mandats (positif) :	24 120.27€
Résultat antérieur reporté (positif)	262 610,39€

**L'année 2025 a généré un excédent de fonctionnement de 24 120.27€, cumulé à l'excédent reporté de l'année 2024 de 262 610.39€ soit un résultat positif de 286 730.66 au 31/12/2025.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

**Vu** la délibération 2021-016 du 13 avril 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Thoiré sur Dinan ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

Monsieur Gérard LENOIR, adjoint délégué aux finances, président de séance a soumis à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget principal de la commune de Thoiré sur Dinan dressé par Monsieur Bruno BOULAY, Maire et Monsieur Sébastien DELCROS, comptable des Finances Publiques

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à ; 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, 9 voix POUR :**

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Thoiré sur Dinan.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### LES PRINCIPAUX RATIOS :

Le CFU dispose d'une présentation rénovée des ratios qui distingue des ratios par habitant

Informations statistiques	
Population totale	405

Ratios de niveau		Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population		895.98
Recettes réelles de fonctionnement / population		959.76
Dépenses d'équipement brut / population		227.73
Encours de dette / population		939.07
DGF / population		183.11

#### 7. Affectation du résultat – exercice 2025 – budget principal – délibération 2026-03-06

Le conseil municipal, constatant que le Compte Financier Unique présente :

##### **En section de fonctionnement**

. Un résultat de clôture de l'exercice 2024	262 610.39€
. Un résultat positif pour l'exercice 2025	24 120.27€
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025	286 730.66€

##### **En section d'investissement**

. Un résultat de clôture 2024	51858.88€
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025	-124 328.96€
. Un solde des restes à réaliser	-14 228.80€
. Soit un besoin de financement de :	86 698.88€

##### **M. BOULAY propose d'affecter le résultat sur l'exercice 2026, comme suit :**

##### En section de fonctionnement :

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté en recettes)	<b>200 031.78€</b>
---	--------------------

##### En section d'investissement :

. Au compte 001 (dépenses)	72 470.08€
. Au compte 1068 (recettes)	86 698.88€
. Solde des restes à réaliser (dépenses)	<b>14 228.80€</b>

**Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'approuver la proposition de monsieur le maire telle que présentée ci-dessus.**

CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix POUR : 10 voix

## 8. Vote du budget principal 2026 – Délibération 2026-03-07

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026, élaboré lors de la réunion des finances du 10 février 2026, comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **Dépenses :**

Chapitre 011 – Charges à caractère générale	151 700.00€
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	129 500.00€
Chapitre 014 - Atténuations de produits	30 609.66€
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	88 205.00€
Chapitre 66 - Charges financières	6 200.00€
Chapitre 67 - Charges spécifiques	200.00€
Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et provisions	50.00€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	170 057.12€
<b>TOTAL</b>	<b>576 521.78€</b>

#### **Recettes :**

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	35 100.00€
Chapitre 73 – Impôts et taxes	30 000.00€
Chapitre 731 – Fiscalité locale	180 000.00€
Chapitre 74 – Dotations, participations	85 840.00€
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	45 500.00€
Chapitre 78 – Reprise sur amortissements et provisions	50.00€
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	200 031.78€
<b>TOTAL</b>	<b>576 521.78€</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **Dépenses :**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	(dont 14 228.80€ de reste à réaliser) 160 970.92€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	37 000.00€
Chapitre 10 – Taxe d'aménagement	15.00€
Chapitre 001 _ Déficit d'investissement	72 470.08€
<b>TOTAL</b>	<b>260 456.00€</b>

#### **Recettes :**

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	90 198.88€
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	200.00€
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	170 057.12€
<b>TOTAL</b>	<b>260 456.00€</b>

#### **Le Conseil municipal ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** l'avis de la commission des finances du mardi 10 février 2026 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Commune de Thoiré sur Dinan pour l'exercice 2026,

#### **Après en avoir délibéré, décide**

→ **D'adopter** le budget primitif du budget principal de la commune de Thoiré sur Dinan pour l'exercice 2026 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>576 521.78€</b>	<b>576 521.78€</b>
Investissement	<b>260 456.00€</b>	<b>260 456.00€</b>

➤ **D'autoriser** monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

CONTRE : 0 voix    ABSTENTION : 0 voix    POUR : 10 voix

### **9. Informations diverses :**

- **Pièges à frelons** : Le frelon asiatique constitue aujourd'hui une menace avérée pour la biodiversité, les ruchers et, plus largement l'équilibre de nos écosystèmes locaux. Sa présence croissante sur notre territoire appelle une réponse coordonnée et efficace à l'échelle intercommunale. Dans ce contexte, la Communauté de Communes a procédé à l'achat de 15 pièges par commune.

### **Décisions du maire prises en application des articles L.2122-22 et L.21122-23 du CGCT.**

Par délégation du Conseil Municipal du 28 mai 2020 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a été amené à prendre les décisions suivantes :

**Décision 2026-05** portant sur la validation d'un devis de la société Numérize relatif à la numérisation des actes d'état civil de 1921 à 2025 pour un montant de 3 349.34€ TTC pour 1877 actes.

**Décision 2026-06** portant sur la validation d'un devis de la société Selvert relatif à l'achat de produit herbicide pour l'entretien des espaces communaux d'un montant de 478.50€ TTC pour 200 litres de produit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.

Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 20 mars 2026.

Validation du présent procès-verbal par le Maire et le secrétaire de séance le

Approbation du présent procès-verbal lors de la séance du vendredi 20 mars 2026.

Observations :

Le procès-verbal est approuvé par le Conseil Municipal le vendredi 20 mars 2026 à 19h05

Date de la publication : le 23 mars 2026.

Signatures :

Le Maire,  
Bruno BOULAY

Secrétaire de séance,  
Aurélié MANCELLIER

